



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 à 20 h à la salle de l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 45 rang Ste-Catherine, Les Éboulements, lot 5 440 633 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM123-2021** consiste à :

- **Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire existant en façade avant, directement situé devant un nouveau bâtiment principal qui sera construit pour des fins commerciales. La localisation d'un bâtiment accessoire en façade avant, directement implanté face à un autre bâtiment est proscrit selon l'article 5.2.1 du règlement de zonage 117-11 de la municipalité;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 1^e octobre 2021 (ces dernières seront lues lors de la séance du 4 octobre 2021) ou en se présentant à la séance du conseil pour faire valoir ses objections verbalement.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 17^e jour de septembre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière